

SUPPLÉMENT N°2 au N° 250 OCTOBRE 2018 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

Avec le **SNES**,
le **SNUipp** et la **FSU**,
des **élu·e·s engagé·e·s**
pour **défendre et revaloriser**
notre métier.

Édito

Psy-ÉN

En votant entre le **29 novembre** et le **6 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, nous, PsyEN EDO et EDA, choisirons **des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Nous ferons aussi le choix de voter pour des **élu·e·s** au contact quotidien des **réalités professionnelles**, et qui, comme vous, exercent dans les CIO.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU et du SNUipp-FSU** dans un paysage syndical émiétté, nous ferons le choix d'une **profession unie** pour défendre nos **qualifications**, nos **statuts** et nos **conditions de travail**, pour exiger la **revalorisation** de nos **salaires** et de nos **carrières**, pour faire reconnaître notre investissement professionnel.

Nous ferons le choix de **défendre le paritarisme** que le gouvernement veut supprimer à l'horizon 2022 pour s'exonérer du **contrôle des élu·e·s** SNES-FSU et SNUipp-FSU garantissant les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Nous ferons le choix de **défendre l'Académie de Nice** en votant pour des syndicats et une fédération, la FSU, qui **s'opposent aux fusions d'académies**.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU, du SNUipp-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réformes du lycée et du baccalauréat, réforme du collège 2016, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** et **SNUipp-FSU** en **CAP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

Pour les CAPA votez :



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des écoles et et PEGC

Pour le CTM votez :



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Avec vous, pour l'unité de la profession

DRONISEP, CIO : l'urgence de la défense de nos services !

Face aux **annonces brutales** sur l'avenir des CIO et celui des DRONISEP, la profession s'est levée et s'est faite entendre dans toutes les académies. En point d'orgue, **plus du tiers de la profession** a manifesté à Paris le 5 juin. Le SNES-FSU, tant au niveau académique que national, a **largement impulsé la mobilisation des personnels** contre ces projets dangereux pour les élèves et les équipes.

Si les CIO ne sont plus rayés du code de l'Éducation, leur avenir est bien incertain avec la **porte ouverte à toutes sortes d'expérimentations régionales**. Le Ministère entend toujours rapprocher les Psy-ÉN des EPLE, cassant ainsi les collectifs de travail. La **mission confiée à N. Mons et P. Charvet** porte sur des axes précis : collaboration état/régions, redéfinition de la carte des CIO, évolution de l'ONISEP, suivi des expérimentations régionales, avec pour objectif une « nouvelle politique d'orientation ».



Et vous croyez qu'on n'allait pas lui voler dans les plumes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



Défense de nos missions

Alors que l'orientation occupe une place centrale dans les réformes du gouvernement, le **rôle des Psy-ÉN EDO** y est de moins en moins explicite ! Avec la **loi « LCAP »**, la découverte des métiers au sein des établissements scolaires est **transférée aux organismes mandatés par les régions**, sans aucune garantie quant à l'objectivité et l'égalité des discours tenus. D'autres textes (Parcoursup, BO relatif au rôle des professeurs principaux, mise en place des 54 h destinées à l'orientation en lycée, etc.) placent les professeurs au devant de l'accompagnement à l'élaboration des projets des élèves.

Alors qu'un texte clair définit enfin les missions des Psy-ÉN le Ministère actuel tente de restreindre leur champ d'action.

Le SNES-FSU continuera de **défendre sans relâche le statut de Psy-ÉN et les missions associées, seuls garde-fous contre toutes ces menaces et dérives.**

L'expertise des DCIO récupérée par les régions pour construire une « ingénierie pédagogique sur l'info métiers » : **c'est non !**



Le travail de vos élu·e·s en CAPA

En instance académique, quel bilan ?

Lors des groupes de travail (GT) et CAPA qui ont inauguré cette **première année de fonctionnement du nouveau corps des Psy-ÉN**, le SNES-FSU et le SNUipp ont défendu conjointement les deux spécialités EDA/EDO avec comme objectifs, à la fois de **garantir l'équité** entre 1^{er} et 2nd degré et de **prendre en compte la situation individuelle des collègues**. Un compte rendu des CAPA Psy-ÉN de l'académie de Nice est accessible sur www.nice.snes.edu

Mutations

Chacun sait **pouvoir compter** sur les élus **SNES-FSU** : par les informations et conseils qu'ils prodiguent, leur **vigilance au respect du barème**, les **améliorations** du mouvement qu'ils **obtiennent en séance**, l'information qu'ils assurent après les instances, ils seront toujours à vos côtés dans vos mutations. Concernant le mouvement intra académique, nombre de collègues nous ont interpellé et nous avons eu de nombreux échanges avec eux. 15 collègues ont participé au mouvement intra (13 étaient entrants suite au mouvement inter dont 11 stagiaires). Grâce à **nos conseils**, 12 Psy-ÉN ont **obtenu leur vœu 1**. Sur le projet de l'administration, 2 étaient affectés sur leur vœu 3, un sur son vœu 2. Le travail en amont du SNES-FSU a révélé qu'un **poste vacant** sur le CIO de Cannes avait été **omis dans le projet** de l'administration. **Grâce au SNES-FSU deux améliorations** ont été possibles : deux collègues ont pu avoir leur vœu 2 au lieu du vœu 3.

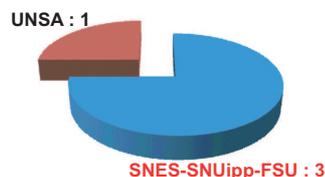
Promotions

Concernant l'avancement à la **hors classe**, le SNES-FSU est intervenu pour faire modifier le projet de l'administration et **promouvoir plus de Psy-ÉN EDO**, eu égard au retard subi depuis de nombreuses années et que soit tenu compte de l'âge. In fine, **l'intervention du SNES-FSU**, avec l'appui du SNUipp-FSU, et la création du corps unique, a permis la **promotion de 9 Psy-ÉN EDO à la hors classe** cette année (5 l'ont été l'an dernier).

Concernant la **classe exceptionnelle**, le SNES-FSU a veillé à ce que les collègues **les plus proches d'un départ en retraite** soient **promus** permettant ainsi d'assurer la rotation afin d'élargir le plus possible l'accès à ce nouveau grade.

Concernant les accélérations aux 6^{ème} et 8^{ème} échelon, le SNES-FSU continuera à intervenir pour obtenir le bénéfice des reliquats pour des promotions supplémentaires.

En 2017, l'élection des nouveaux délégués des Psy-ÉN a placé la **FSU largement en tête** des suffrages et lui a confié **5 sièges sur 7 à la Commission Administrative Paritaire Nationale** (CAPN). Dans l'académie de Nice, vous nous avez également fait confiance et attribué **3 sièges sur 4 en Commission Administrative Paritaire Académique** (CAPA).



Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour défendre et revaloriser notre métier

Pour une revalorisation de tous les aspects de notre métier,
nous revendiquons :

- La **place du Psy-ÉN** au sein des équipes, auprès des élèves, des étudiants et des familles afin de favoriser l'adaptation scolaire, l'élaboration des projets d'avenir, ambitieux pour tous ;
- L'**arrêt du démantèlement** progressif des **RASED** ;
- Le **maintien** du réseau **des CIO**, lieux ressources indispensables pour le travail en équipe et lieux d'accueil neutre et de proximité indispensables pour tous les publics ;
- Le **maintien** d'un pôle **Onisep** dans **chaque académie** avec un maximum de postes ;
- La **reconnaissance des missions** des Psychologues de l'Éducation nationale, des **conditions de travail** et des **modalités d'évaluation** conformes aux missions ;
- Un plan de **recrutement**, des **créations de postes**, pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves. Nous dénonçons la **diminution drastique de places au concours** ;
- Une réflexion sur la **ligne hiérarchique des Psy-ÉN EDA**, sans passer par un rôle de conseiller technique évaluateur ;
- Des plans de **formation continue** répondant aux **besoins exprimés** par les collègues ;



Et vous croyez qu'on allait
accepter des cacahuètes ?

Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



- L'accès à la **hors-classe pour toutes et tous** avant le départ à la retraite et la transformation de l'accès à la **classe exceptionnelle** pour la rendre **accessible** au plus grand nombre ;
- Le **maintien** et la **revalorisation** de la fonction de **DCIO** par le respect des engagements pris sur la revalorisation du régime indemnitaire (NBI, ICA) ;
- Un **régime indemnitaire unique aligné** sur les indemnités actuelles des Psy-ÉN EDA ;
- Des **indemnités de déplacement** pour couvrir l'ensemble des dépenses liées aux déplacements professionnels.

Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».

Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait !

Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **29 novembre et le 6 décembre**.

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES ?

Titulaires : 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **29 novembre 2018 à 10h00 au 6 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr>

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle**. (ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr).

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **5 novembre et jusqu'au 6 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 29 novembre 10h et le 6 décembre 17h :

- connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>
- saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle** et votre **mot de passe électeur**
- cliquez sur « Voter »
- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle** et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Vous recevrez un message dans votre messagerie professionnelle et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



Françoise
HENNECART



Carole
DURAND



Jean-Claude
RINALDI



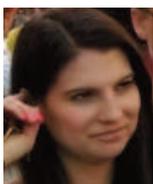
Christine
BELLETEIX



Christa
CANQUOUE



Claire
CAMPERO



Marie-Laurence
PELLETIER



Magali
DUMAS

CAPA des Psy-ÉN

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

HENNECART Françoise, Cio de Nice, Nice, 06

DURAND Carole, Circonscription de Cannes, École René Goscinny, Cannes, 06

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

RINALDI Jean-Claude, Cio de Toulon, Toulon, 83

BELLETEIX Christine, Circonscription de Nice 4, École Bois de Boulogne, Nice, 06

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

CANQUOUE Christa, Circonscription de Menton, École Frank-Guillevin, Menton, 06

CAMPERO Claire, Cio de Draguignan, Draguignan, 83

PELLETIER Marie-Laurence, Cio de Nice, Nice, 06

DUMAS Magali, Circonscription de Cogolin, École Simeon Fabre, Sainte-Maxime, 83



Nombre de sièges obtenus en 2014 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED

